

1.1. Environnement de travail

L'équipier d'unité autonome de production industrielle est le plus souvent intégré dans une équipe (ou unité autonome de production) constituée d'opérateurs agissant dans une organisation centrée autour de la réalisation d'activités liées à un mode opératoire (fabrication, production, transformation, assemblage, implantation de composants, conditionnement, contrôle, approvisionnement...).

L'équipier d'unité autonome de production industrielle intervient sur son périmètre à partir d'instructions précises et/ou d'indicateurs (standards, gammes, modes opératoires, ordre de fabrication...).

1.2. Interactions dans l'environnement de travail

L'équipier d'unité autonome de production industrielle agit seul ou au sein d'une équipe, sous l'autorité d'un responsable hiérarchique, dans le cadre de la réglementation et des normes relatives à l'industrie, il est également en capacité d'interagir sur des aspects de productivité, de qualité, de sécurité, de maintenance et de contribuer à faire évoluer son poste de travail et son environnement en proposant des améliorations.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. La préparation d'une production</p> <p>L'équipier d'unité autonome de production repère les instructions précises sur le poste de travail et effectue les opérations liées à la préparation selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions. Il doit réaliser le contrôle visuel afin de s'assurer de la présence des éléments nécessaires à l'activité sur le poste.</p>	<p>1. Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité</p> <p>Cette phase permet d'identifier l'ensemble des éléments nécessaires à l'activité et les vérifier selon les instructions conformément aux instructions.</p> <p>Cette identification se fait sur un poste de travail dédié à une activité (fabrication, production, transformation, assemblage, implantation de composants, conditionnement, contrôle, approvisionnement, ...)</p> <p>A partir d'instructions précises (documents de travail, procédures, modes opératoires, standard de fabrication, ...)</p> <p>Les moyens afférents à l'activité sont mis à disposition (Matières d'œuvre, outils, équipements de protection individuelle, ...)</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale.</p> <p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> une observation en situation de travail. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU</p> <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les instructions précises sont repérées sur le poste de travail. Les opérations liées à la préparation sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions.</p>
			<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Le contrôle visuel est réalisé afin de s'assurer la présence sur le poste des éléments nécessaires à l'activité. Le cas échéant des éléments sont renseignés (check List, TPM,...)</p>
			<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de matières d'œuvre, composants, sous-ensembles, ... Défaillance sur outillages, matériels, moyens manutention, ... Dysfonctionnements sur les dispositifs de sécurité, ... <p>L'échange et le recueil de consignes est réalisé dans le cadre des changements d'équipes ou selon l'organisation de l'entreprise (oral/écrit/numérique/...).</p>
			<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Equipements de protection individuelle appropriés aux situations Equipements de protections selon les zones identifiées Tri stockage des déchets Respect des normes en vigueur
			<p><u>En matière de résultats</u> L'ensemble des éléments nécessaires à l'activité sont identifiés et vérifiés selon les instructions, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Matières d'œuvre, composants, sous-ensembles, Paramètres de fonctionnement, Dispositifs de sécurité, Moyens de production, outils, ... <p>Les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'activité sont communiquées et exploitables (points d'alertes, traçabilité, problèmes rencontrés,).</p>

		<p>référentiel de certification sont satisfaites. ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p>	
<p>L'équipier(e) d'unité autonome de production doit effectuer les vérifications des matériels et les opérations d'auto-maintenance selon les instructions établies.</p>	<p>2. Maintenir l'organisation et la propreté du poste de travail</p> <p>Cette phase permet de maintenir le poste de travail dans un état d'ordre et de propreté.</p> <p>Cette opération se fait à partir des activités quotidiennes, conformément aux instructions et avec les moyens mis à disposition. Les équipements de protection individuelle sont mis à disposition. La zone de travail est définie</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les vérifications des matériels et les opérations d'auto-maintenance sont effectuées selon les instructions établies (fréquences, aspects qualitatifs et/ou quantitatifs).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens mis en œuvre sont adaptés et en relation avec les opérations à réaliser, par exemple : matériel, outillage, ...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les instructions.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiés et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle appropriés aux situations • Equipements de protections selon les zones identifiées • Tri stockage des déchets <p><u>En matière de résultats</u> Le poste de travail est maintenu dans un état d'ordre et de propreté, conformément aux instructions</p>

		<p>La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>ET</p> <p>AVIS DE L'ENTREPRISE :</p> <p><i>L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</i></p>	
--	--	---	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>2. La réalisation d'une production</p> <p>L'équipier d'unité autonome de production effectue les opérations de production selon l'ordre et la méthode prescrits et ses moyens</p>	<p>1. Réaliser une production</p> <p>Cette réalisation doit respecter les objectifs : quantité, qualité, coûts et</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>Les opérations sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits (standards, gammes, modes opératoires).</p>
			<p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Les moyens mis en œuvre sont adaptés et en relation avec les opérations à réaliser, par exemple : matériels, outillages, ...</p>

<p>sont adaptés, en relation avec les opérations à réaliser.</p>	<p>délais. Les opérations doivent être conformes aux instructions.</p> <p>Cette phase se fait dans le cadre des activités habituelles.</p> <p>A partir d'instructions précises (ordre de travail, documents de travail, procédures, modes opératoires, standard de fabrication, ...)</p> <p>Les moyens afférents à l'activité sont mis à disposition (outils, équipements de protection individuelle, ...)</p> <p><i>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.</i></p>	<p>dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale.</p> <p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU</p> <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>ET</p> <p>AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p>	<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mises en place.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiés et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle appropriés aux situations • Equipements de protection selon les zones identifiées • Tri stockage des déchets • Respect des normes en vigueur <p><u>En matière de résultats</u> Les opérations réalisées sont conformes à l'ordre de fabrication. Les objectifs en termes de quantité, qualité, coût et délai sont respectés.</p>
	<p>2. Contrôler une production</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les phases de contrôles et les fréquences sont respectées.</p>

<p>Il respecte les phases et fréquences de contrôles. Il doit également identifier et utiliser les méthodes et moyens de contrôles mis à disposition de façon adéquates pour effectuer les opérations de contrôle.</p>	<p>Ce contrôle permet de repérer, isoler et traiter les défauts ou non-conformités selon les procédures.</p> <p>Ce contrôle se fait dans le cadre de l'activité, les actions de contrôles sont réalisées visuellement ou avec les moyens mis à disposition et selon la procédure de fabrication.</p> <p>A partir du dossier de fabrication, du dossier technique, et des instructions de travail mises à disposition (plans, modes opératoires, gammes de montage, procédures, fiches d'instructions, fiche de relevé ...).</p> <p>Au moyen des outillages et équipements mis à disposition.</p> <p>Avec les moyens de contrôle mis à disposition.</p> <p>A partir de la matière première mise à disposition (pièces du montage, fixations, etc...)</p> <p>Avec les EPI mis à disposition.</p>	<p>certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU</p> <p>PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>ET</p> <p>AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...)</p>	<p>Les résultats sont comparés aux valeurs ou données de référence.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les outils, équipements, moyens de contrôle mis à disposition sont identifiés et utilisés de façon adéquate pour effectuer les opérations de contrôle nécessaires. (Contrôle visuel, tiré poussé, système anti-erreur...) Le cas échéant le système d'alerte est activé.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Toute problématique ou anomalie relative au contrôle est constatée et signalée auprès de l'interlocuteur approprié avec le vocabulaire adapté (animateur d'équipe, responsable hiérarchique, fonction support...)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiés et les consignes de sécurité sont appliquées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protection individuelle appropriés aux situations • Equipements de protection selon les zones identifiées • Tri stockage des déchets <p><u>En matière de résultats</u> Les non-conformités sont repérées ou isolées et traitées selon les procédures.</p>
--	--	---	--

		<p>donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p>	
<p>L'équipier d'unité autonome de production contribue à l'amélioration du poste de travail en ayant les informations nécessaires lors de réunions et/ou travaux en équipe.</p>	<p>3. Contribuer à l'amélioration du poste de travail</p> <p>Cette opération permet de formuler une proposition qui contribue à l'amélioration d'au moins un indicateur : qualité, sécurité, productivité.</p> <p>Cette phase se fait à partir des activités quotidiennes, sur la base des règles et/ou procédures de transmission de l'information existantes.</p> <p>A partir d'une situation de travail rencontrée, avec les moyens mis à disposition.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les propositions d'amélioration sont communiquées selon les règles et usages en place au sein de l'entreprise ou dans le cadre de réunions et/ou de travaux en équipe</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens disponibles sont mobilisés selon les procédures ou usages au sein de l'entreprise, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges d'informations (oral/écrit), d'expérience et de savoir-faire avec les autres équipiers • Boîte à idées • Tableau visuel • Groupe d'échange, cercle, chantier... <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> L'interlocuteur concerné (animateur, team leader, pilote, ...) est tenu informé des propositions d'améliorations avec le vocabulaire adapté. Les procédures ou les règles liées aux remontées d'informations sont respectées.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les propositions sont en cohérence avec les règles de sécurité et d'environnement liées à l'activité.</p> <p><u>En matière de résultats</u> La proposition formulée permet de contribuer à l'amélioration d'au moins un indicateur concernant la qualité, la sécurité, la productivité. Les axes d'amélioration afférents à l'activité sont proposés et exploitables dans le périmètre de responsabilité.</p>

référentiel de certification sont satisfaites.

ET

AVIS DE L'ENTREPRISE :

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...)

donne un avis au regard du référentiel d'activité.